



Partenaire de l'assurance
habitation locataire

4 Bonnes raisons de souscrire à l'assurance habitation d'Altima !



1 L'assurance habitation : une obligation

L'assurance habitation d'Altima répond à l'**obligation d'assurance des locataires** qui permet de **vous protéger et de protéger vos biens**.

2 Une souscription simple 100% en ligne

Vous pouvez y souscrire en quelques clics en toute **sécurité et simplement** avec des **prix justes**, le tout **sans option** !



3 Une offre adaptée

L'assurance habitation d'Altima vous couvre contre **les risques et les dommages** qui pourraient survenir au logement et à vos biens.

Elle garantit votre **responsabilité civile** et celle des autres occupants du logement.

Exemples TTC :

Pour un T1 = 9 € par mois
Pour un T2 = 12 € par mois
Pour un T3 = 14 € par mois
Pour un T4 = 17 € par mois

4 Un tarif préférentiel

Une assurance habitation avec des **tarifs préférentiels** en fonction de votre logement.



Ne manquez pas cette offre !

Pour plus d'informations et pour estimer le montant de votre assurance habitation, sans engagement, rendez-vous sur :

www.altima-assurances.fr/partenaires/assurance-habitation-locataire

ou

scannez directement ce QR Code.



Ne jetez pas ce flyer par terre.

DELPHIS
HABITAT & INNOVATION

ALTIMA ASSURANCES, SA au capital de 49 987 960 € entièrement libéré, RCS Niort n° 431 942 838, Entreprise régie par le Code des Assurances ; Produits distribués et gérés par ALTIMA COURTAGE, SAS de courtage d'assurance et de réassurance au capital de 1 100 000 €, n° Orias 07 000 818 (www.orias.fr), RCS Niort n° 413 990 102, Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. Sièges sociaux sis 275 rue du Stade 79180 CHAURAY / Entreprises soumises au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.